

**LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)**

**LE GOYEN**

Département du FINISTERE (29) / Commune de PONT-CROIX (29790)

**Texte juridique de référence :** Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Chaussée de l'étang de Kéridreuff à Pont-Croix	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b>            Le lieu-dit « Keridreuff » est mentionné sur le Scan Littoral. La chaussée de l'étang n'apparaît pas de manière évidente mais il peut être supposé qu'elle se situait au niveau du pont reliant Pont-Croix et Keridreuff. Positionnement confirmé par la donnée SIG transmise par la DDTM29 (arc en rose sur le Scan Littoral) reproduite à l'identique.</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

